



MAIRIE  
DE  
SAINT-PIERRE DE MEZOARGUES  
13150

Téléphone : 04 90 43 93 42  
Télécopie : 04 90 43 90 33

## COMPTE RENDU

### Conseil municipal de la commune de Saint-Pierre de Mézoargues du Jeudi 8 octobre 2020 à 18h00 en mairie

1

**Présents :** Laurie PONS, Jean-Christophe AUDIBERT, Florence DE CAMARET, Sylvie GREGOIRE, Sophie LAFFORGUE, Ghislain SABATIER, Virginie SERVAN-SCHREIBER.

**Excusé(s) :** Muriel ANDRES, Thibault KERHOAS ayant donné procuration à AUDIBERT Jean-Christophe

**Président de Séance :**  
Laurie PONS

**Secrétaire de séance :**  
Sophie LAFFORGUE

Ouverture de la séance à 18h00

### **Ordre du jour**

**Désignation d'un(e) secrétaire de séance :**  
Sophie LAFFORGUE

**1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du Lundi 17 Août 2020**  
**Vote à la majorité des membres présents et représentés.**

**1) Délibération n°35/2020 : délibération portant modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le service administratif de la mairie est géré par deux emplois d'adjoint administratif territorial à temps non complet de 28 heures hebdomadaire : l'un tenu par la secrétaire de mairie et l'autre par la chargée de mission PLU, PPRI, Plans d'investissement.

Compte tenu de l'absence prolongée de l'agent en charge de ces dossiers ; il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'adjoint administratif de la secrétaire de mairie de sorte que son temps de travail permette de pallier l'absence du deuxième agent.

Ainsi, Madame le Maire propose de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet créé initialement pour une durée de 28 heures par semaine par délibération du 10 juillet 2020 à 30 heures par semaine à compter du lundi 12 octobre 2020.

**Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **2) Délibération n°36/2020 : délibération relative à la désignation d'un coordonnateur d'enquête**

Madame le Maire informe les conseillers qu'une campagne obligatoire de recensement conduite par l'INSEE va avoir lieu sur la commune du 21 janvier au 20 février 2021.

Pour organiser les opérations de recensement de la population, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer la rémunération des agents recenseurs.

Le conseil municipal décide de désigner Madame Sylvie GREGOIRE comme coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2021 et d'ouvrir un emploi de vacataire pour assurer le recensement de la population en 2021. La rémunération de l'agent recenseur est fixée comme telle : le montant de la feuille logement à 1,5 euros et celle du bulletin à 1 euros.

**Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **3) Délibération n°37/2020 : délibération autorisant le lancement du marché public pour le projet de panneaux photovoltaïques sur le toit de la cave**

Madame le Maire rappelle aux conseillers le projet photovoltaïque sur le pan ouest du toit de l'ancienne cave coopérative de Saint-Pierre de Mézoargues, projet inscrit dans le cadre de la transition écologique du PETR du Pays d'Arles et en gestation depuis deux ans. Les Centrales villageoises, partenaire à l'initiative du projet, semble vouloir en accélérer la mise en œuvre concrète.

Dans l'objectif d'installer les panneaux photovoltaïques la commune doit procéder à des travaux : renforcement de la charpente, dépose de la toiture et installation de bacs aciers. L'ensemble de ces travaux à la charge financière de la commune s'élève à 74 106.43 € HT. Il est donc nécessaire de procéder à une consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux.

Avec 6 abstentions et 2 voix pour, le conseil municipal approuve la demande de Madame le Maire et l'autorise à **la majorité des membres présents et représentés** à procéder à la consultation des entreprises pour réaliser les travaux et à signer tout document relatif au dossier.

## **4°) Délibération n°38/2020 : délibération autorisant le lancement d'une enquête publique unique PLU / Plans d'alignement des voies communales**

Madame le Maire rappelle à ses conseillers que les plans d'alignement suivants : Chemin du Rhône, Chemin du Mas d'Artaud, Traverse de le Calade, Traverse du Mas d'Artaud, Traverse de la Garenne, Route de la mairie et Chemin de Campredon ont été réalisés dans le cadre des travaux de voirie afin de déterminer la limite entre la voie publique et les propriétés riveraines. Ces plans doivent désormais faire l'objet d'une enquête publique qui servira à recueillir les observations du public sur lesdits plans.

Madame le Maire propose à ses conseillers de faire une enquête publique unique : Plan Local d'Urbanisme /Plans d'alignement des voies communales et leur demande l'autorisation de lancer la procédure d'enquête.

**Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **5°) Délibération n°39/2020 : délibération portant délégation de signature à la secrétaire de mairie**

Madame le Maire informe les élus que les adjoints ou elle-même ne sont pas toujours disponibles en mairie pour signer certains documents comme :

- Les bordereaux d'envoi à la DDTM
- Les copies certifiées conforme à l'original
- La légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L.2122-30 du CGCT

Afin d'éviter l'attente des administrés et gagner ainsi en efficacité, elle propose que la secrétaire de mairie bénéficie d'une délégation de signature.

**Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **6°) Délibération n°40/2020 : délibération relative à la désignation d'un délégué à la SPL du Pays d'Arles**

Créée par la loi n°2010-559 du 28 mai 2010, la SPL est un outil d'intervention dédié aux collectivités locales qui en sont actionnaires et pour le compte desquelles elle peut réaliser des opérations d'aménagement, des opérations de construction ou encore gérer des services publics locaux et exercer toute activité d'intérêt général.

La société publique locale du Pays d'Arles a pour objet social l'aménagement, la construction, la réalisation de prestations de service ou toute activité d'intérêt général en lien avec les activités principales. Elle a pris en charge de nombreux projets comme l'aménagement de la zone des minimes à Arles, la conduite d'opérations d'acquisition – amélioration dans le centre historique de Tarascon, et bien d'autres.

Les statuts de la SPL prévoient que les représentants des collectivités territoriales sont désignés par l'assemblée délibérante de ces collectivités parmi leurs membres.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir procéder à la désignation d'un membre titulaire appelé à siéger, en tant que représentant de la Commune de saint-Pierre de Mézoargues, au conseil d'administration de la SPL du Pays d'Arles ainsi qu'aux assemblées générales. Monsieur AUDIBERT Jean-Christophe est proposé.

**Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **7°) Questions diverses :**

### Propriété MUNOZ :

La mairie recueille de nombreuses plaintes des riverains : propriété squattée, abandonnée. Malgré toutes les mises en demeure, le propriétaire n'entreprend aucuns travaux. Or la mairie totalise près de 8000.00 euros de frais : intervention d'entreprises, frais d'affranchissement, frais d'expertise, de médiation...

Il a donc été décidé d'effectuer une dernière mise en demeure avant de débiter une procédure de bien en état d'abandon. Il s'agit d'une forme d'expropriation pour utilité publique.

### Plan communal de sauvegarde :

Il faut racheter un groupe électrogène et demander une clé USB pour se connecter au serveur du SIHTB qui permet une connaissance de la crue à + 6 heures.

Par ailleurs le PCS prévoit des évacuations avec hébergement sur Barbentane et Tarascon. Il convient de refaire ces conventions.

Fin de séance à 20h00.

